



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 2 novembre 2020 à 19 h 00 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs Louise Magnan, Ghislain Matte, Shirley Drouin, Josée Martin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Madame Annie Breau, conseillère, est absente.

Assiste également à la séance, par visioconférence Microsoft Teams :

Madame Christine Genest, directrice générale.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2020-11-228**

**SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence avec l'application Microsoft Teams.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE**

**APPUYÉ PAR M<sup>ME</sup> SHIRLEY DROUIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION NO. 2020-11-229**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2020-11-230**

**ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES SOLS  
CONSTRUCTION D'INSTALLATION SEPTIQUES - CONSULTANTS S.B.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ubalde désire procéder au développement d'un nouveau projet domiciliaire dans le prolongement de la rue Parc-Prévert et de l'avenue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit l'implantation de 23 nouveaux terrains résidentiels;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit préalablement obtenir un certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et donc avoir une évaluation favorable à l'implantation d'installations septiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ubalde a reçu une offre de services de Consultants S.B. pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et de l'arpentage au taux forfaitaire de 5 750.00 \$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> JOSEE MARTIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil ratifie l'acceptation de l'offre de services de Consultants S.B. au taux forfaitaire de 5 750.00 \$ plus taxes pour la réalisation d'une étude de caractérisation des sols et de l'arpentage.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2020-11-231**

**ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET SENSIBILITÉ D'UN  
COURS D'EAU - GROUPE SYNERGIS (BC2)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ubalde désire procéder au développement d'un nouveau projet domiciliaire dans le prolongement de la rue Parc-Prévert et de l'avenue des Pins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit obtenir une étude de caractérisation écologique (faunique-floristique et milieux humides) et de détermination de la sensibilité d'un cours d'eau sur un terrain destiné à accueillir le développement résidentiel du Parc Prévert à Saint-Ubalde;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Ubalde a reçu une offre de services du Groupe Synergis (BC2) pour la réalisation d'une étude écologique, faune et flore au montant approximatif de 8 320.00 \$ plus taxes;



**IL EST PROPOSÉ PAR M GHISLAIN MATTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** le conseil ratifie l'acceptation de l'offre de services du Groupe Synergis (BC2) au montant approximatif de 8 320.00 \$ plus taxes pour la réalisation d'une étude écologique et la sensibilité d'un cours d'eau.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO. 2020-11-232**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PARC PRÉVERT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Ubalde a procédé à un appel d'offres sur invitation pour une étude géotechnique permettant d'effectuer la conception et la réalisation d'une rue résidentielle, d'installation de conduites d'aqueduc et autres services souterrains dans le cadre des travaux du prolongement de la rue Parc Prévert

**ATTENDU QUE** les firmes suivantes ont reçu une demande : Englobe, EXP, FNX INNOV et SNC Lavalin;

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat final de chacun des soumissionnaires et du prix demandé est le suivant :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (\$)</b>
<b>Englobe</b>	<b>17 600 \$ taxes en sus</b>
<b>EXP</b>	<b>12 280 \$ taxes en sus</b>
<b>FNX INNOV</b>	<b>16 400 \$ taxes en sus</b>
<b>SNC Lavalin</b>	<b>16 490 \$ taxes en sus</b>

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

**QUE** la municipalité adjuge à EXP le contrat pour la production d'une étude géotechnique en lien avec le projet de développement du Parc Prévert au montant de 12 280 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce 2 novembre 2020.

\_\_\_\_\_  
Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



**RÉSOLUTION NO. 2020-11-233**

**FIN DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>ME</sup> LOUISE MAGNAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire trésorière

\_\_\_\_\_  
Guy Germain  
Maire